

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 573/2018
Date: 23 mai 2018
Direction: Direction des finances
N° d'affaire: 2017.FINFV.9
Classification: Non classifié

Contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges.

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Sur proposition de la Direction des finances,

le Conseil-exécutif arrête :

- 1) Le rapport „Contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC)“ est approuvé.
- 2) En vertu de l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Toutes les Directions
- Chancellerie d'Etat